

## COMMUNIQUÉ

---

### Rentrée scolaire 2025 : les inscriptions s'ouvrent le 6 janvier

**Pour les enfants faisant leur première rentrée scolaire en septembre 2025 dans l'un des 11 groupes scolaires publics de Rezé, les inscriptions s'ouvrent le 6 janvier. Des permanences sont également organisées au Château.**

En 2024, la Ville de Rezé a accueilli 3 500 élèves dans ses 17 écoles. Les familles souhaitant inscrire leur enfant dans une école publique doivent faire une demande d'inscription auprès de la direction éducation-jeunesse-centres socioculturels de la Ville. Cette inscription, en mairie, est obligatoire et se fait sur rendez-vous à partir du 2 janvier en se connectant sur l'espace citoyen ([espace-citoyens.net/reze](https://espace-citoyens.net/reze)), rubrique « Nouvelle démarche/Inscriptions scolaires ». Elle permet de définir le groupe scolaire dont dépend l'enfant : chaque groupe est rattaché à un périmètre scolaire spécifique déterminé par délibération du conseil municipal. L'inscription à la cantine et à l'accueil périscolaire (avant et après la classe) se fait en même temps que l'inscription scolaire.

Sont également concernées : les familles arrivant à Rezé et celles ayant déménagé au sein de la commune et souhaitant inscrire leur enfant dans une autre école.

#### **Des permanences d'inscription au Château**

Pour les élèves intégrant les écoles du Château (Pauline-Roland et Château-Sud), des permanences seront ouvertes sans inscription à la Maison des services (place François-Mitterrand) :

- lundi 3 février de 9h à 12h ;
- lundi 3 mars de 9h à 12h ;
- lundi 17 mars de 9h à 12h ;
- lundi 24 mars de 9h à 12h.

---

#### **Contact presse**

Charlotte Seignard | 02 40 84 43 53 - 06 69 55 66 33 | [charlotte.seignard@mairie-reze.fr](mailto:charlotte.seignard@mairie-reze.fr)  
[www.reze.fr/presse/](http://www.reze.fr/presse/)